



## COMMUNIQUE DE PRESSE DE RWANDA BRIDGE BUILDERS SUR LA

### RECONNAISSANCE TARDIVE DES MASSACRES DE HUTUS PAR LE PRESIDENT PAUL KAGAME :

Le Cadre de Concertation des organisations Rwandaises en exil (Rwanda Bridge Builders- RBB) prend acte de la déclaration faite par le Président Paul Kagame lors de son entretien avec l'homme d'affaires britannique Lord Evgeny Lebedev du 02/03/2021 dans laquelle il reconnaît que beaucoup de Hutus ont également été massacrés lors des événements tragiques des années 1990.

Selon le quotidien « The Independent » qui a révélé cette information le Président Kagame a, en effet déclaré ceci : ***“Ok, il y a beaucoup de Hutus qui sont morts. Mais ils ne sont pas morts parce qu'ils ont été ciblés pour ce qu'ils sont.”***

Cette déclaration du président Paul Kagame est très largement en deçà de la réalité reconnue par l'ensemble de la communauté internationale.

Celle-ci a en effet reconnu qu'entre avril et juillet 1994, un génocide a été commis contre les populations tutsi sur l'ensemble du territoire sous contrôle gouvernemental. Plusieurs rapports des Nations Unies et de plusieurs ONG de défense des droits humains ont par ailleurs établi que des crimes contre l'humanité ont été commis contre les populations hutu sur le territoire sous contrôle de l'Armée Patriotique Rwandaise.

S'agissant des crimes commis par l'armée rwandaise au Zaïre/République Démocratique du Congo, le Rapport Mapping publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le 1<sup>er</sup> octobre 2010, concluait que *les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises contre les réfugiés hutu entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo* pouvaient être qualifiées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dont certains « *révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide* ».

A cet égard, rappelons en outre les correspondances émanant des Chefs des missions permanentes des Etats Unis<sup>1</sup> et du Royaume Uni<sup>2</sup> auprès des Nations Unies à New York adressées au Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies en rapport avec le Projet de Résolution intitulée « *Journée Internationale de Réflexion sur le Génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda (A/74/L.40.*» en marge de la commémoration du 26<sup>ième</sup> anniversaire du Génocide de 1994.

Plus précisément, la note diplomatique de mission diplomatique américaine signale que le fait que les termes « génocide au Rwanda » utilisés depuis 2003 aient été remplacés en 2018 par « génocide contre les Tutsi au Rwanda » a pour conséquence de restreindre « *la portée de la résolution au génocide contre les Tutsi au Rwanda et pêche par ne pas saisir pleinement l'ampleur de la violence qui a été commise contre d'autres groupes. De nombreux Hutus ont également été tués pendant le génocide, y compris ceux assassinés pour leur opposition aux atrocités commises. Ne pas honorer et se souvenir de ces victimes présente une image*

<sup>1</sup> <https://www.un.org/pga/74/wp-content/uploads/sites/99/2020/04/4.20.2020-Letter-to-GA-President.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.un.org/pga/74/wp-content/uploads/sites/99/2020/04/UK-EOP-on-Rwandan-genocide-resolution-20-April.pdf>



*incomplète de cette partie sombre de l'histoire ». Et de lancer une mise en garde : « La révision du langage utilisé pour décrire les génocides passés crée un dangereux précédent et risque de nous faire réexaminer d'autres jours de réflexion. »*

Celle du Royaume Uni renchérit : *« Nous appuyons fermement le souvenir des victimes du génocide rwandais de 1994 et j'estime important de veiller à ce que ces commémorations reconnaissent toutes les victimes. Tandis que nous n'avons pas rompu le silence sur le texte, nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer quelques réserves sur le texte. Ces réserves concernent le fond – nous sommes en désaccord avec le cadrage du génocide purement comme le "génocide de 1994 contre les Tutsi". Comme indiqué dans les résolutions précédentes, nous pensons que les Hutus et les autres victimes devraient également être reconnus »*

Il est vrai que d'aucuns considèrent ces réserves exprimées par les Etats Unis et le Royaume Uni comme étant insuffisantes et qu'elles seraient même tombées trop tard ; mais en ce qui nous concerne, nous apprécions à leur juste valeur les positions exprimées par ces deux membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et ceci pour la simple raison que la sagesse nous apprend qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Le silence et l'inaction continue de la communauté internationale face à ces violations répétées du droit humanitaire international ont laissé prospérer un sentiment d'impunité qui est la cause principale des guerres à répétition et de l'instabilité endémique qui sévit dans les pays de la région depuis trois décennies. Aucune véritable réconciliation ne pourra être atteinte si les Rwandais n'assument pas pleinement ensemble leur histoire. Cela passe, entre autres, par la reconnaissance des douleurs et souffrances endurées par les uns et les autres.

C'est dans cette optique que le RBB estime qu'il est essentiel de tirer toutes les conséquences utiles des déclarations du Président Paul Kagame sur ces massacres des Hutus.

Ceci doit, en effet, marquer le début d'une feuille de route vers une véritable réconciliation entre les Rwandais.

En l'occurrence, le RBB demande instamment au gouvernement rwandais de :

- Élaborer un système de lois qui tiennent compte de cette reconnaissance des massacres des Hutus ;
- Dépénaliser les références verbales, écrites et autres aux massacres contre les Hutus ; libérer et réhabiliter tous ceux qui ont été sanctionnés pour les avoir dénoncés ;
- Permettre l'inhumation digne des restes des Hutus tués ;
- Autoriser et démarrer des cérémonies d'hommage à la mémoire des victimes Hutus ;
- Permettre l'ouverture d'un processus judiciaire indépendant visant l'identification des auteurs de ces meurtres et l'adoption des mesures de justice ad hoc ;
- Créer un fonds de soutien aux familles qui ont perdu les leurs ou les intégrer dans les dispositifs similaires déjà existants.

Par ailleurs, le RBB estime que la résolution de la question ethnique au Rwanda exige de prendre le taureau par les cornes, notamment par la reconnaissance de l'existence des ethnies au lieu de continuer à jouer la politique de l'autruche en prétendant qu'elles n'existent pas alors que notre dramatique histoire prouve le contraire.



Le RBB estime qu'entreprendre un dialogue hautement inclusif entre le régime du FPR et toutes les composantes de la société rwandaise (y compris les représentants des partis d'opposition en exil) est la seule voie efficace pour aborder et résoudre durablement ce genre de problèmes. Le RBB reste disponible pour apporter sa contribution à la matérialisation de ce processus.

Le RBB saisit cette occasion pour interpeller le régime de Kigali sur le danger que représentent les propos et les attitudes de certains de ses ténors qui se plaisent à attiser, à longueur de discours, la haine entre Hutu et Tutsi dans divers médias. Ces extrémistes minent les chances d'une véritable réconciliation en voulant ramener les Rwandais dans des moments de triste mémoire.

Enfin, le RBB en appelle à la Communauté internationale, notamment le Conseil de Sécurité de l'ONU, de se résoudre urgemment à accompagner les Rwandais dans une véritable réconciliation basée sur la vérité historique, la justice pour tous, l'ouverture démocratique et un développement inclusif et durable.

Fait à Washington, le 26/03/2021

Signataires :

1. Action citoyenne pour la Paix, **Suisse** ;
2. Association des rescapés du génocide des réfugiés rwandais au Congo (Ex-ZaïreRDC) ARGR-Intabaza, **Nederland** ;
3. Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR), **Belgique** ;
4. Comité pour l'Unité, la Paix et la Réconciliation au Rwanda (CUPR), **France** ;
5. Congrès rwandais du Canada (CRC), **Canada** ;
6. Convention Nationale Républicaine (CNR-Intwari), **Suisse** ;
7. Comité de Suivi de la Problématique des Réfugiés Rwandais (CSPR), **Suisse** ;
8. COVIGLA, Collectif des victimes des crimes de masse commis dans la région des grands lacs africains, **France** ;
9. Forces Démocratiques Unifiées-Inkingi, **UK** ;
10. Fondation Ibukabose-Rengerabose, Mémoire et Justice pour tous, **France** ;
11. Global Campaign for Rwandans' Human Rights (**UK**)
12. Global Voice of Rwandan Refugees (GVRR), **South Africa** ;
13. Groupe d'initiative France-Rwanda, **France** ;
14. Inganzo Gakondo, **Russie** ;
15. Initiative du Peuple pour l'Alliance Démocratique (IPAD-Umuhuza), **USA** ;
16. Initiative Humanitaire pour la région des grands lacs (IHRGL), **Belgique** ;
17. Initiative HUMURA, **Belgique** ;
18. Institut Seth Sendashonga pour la Citoyenneté Démocratique ISCID asbl, **Belgique** ;
19. JAMBO asbl, **Belgique** ;
20. Liberté d'Expression Culture et Paix, LECP Info, **USA** ;
21. Mouvement Républicain pour la Paix et le Progrès, MRP, **Belgique** ;
22. Norway Sub Sahara Africa development organization (NSADO), **Norway** ;
23. Observatoire des Droits de l'Homme au Rwanda (ODHR), **France** ;
24. Organization for Peace, Justice and Development in Rwanda and Great Lakes Region (OPJDR), **USA** ;



## **Rwanda Bridge Builders**

Breaking barriers and building bridges

25. PS Imberakuri, **Belgique**;
26. Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (RIPRODHOR), **France** ;
27. Rwanda National Congress - RNC, **USA** ;
28. Rwanda National Forum (RNF), **USA** ;
29. Rwandan Alliance for the National Pact (RANP-Abaryankuna), **Africa**.
30. Rwandan American Youth Association, **USA**;
31. Rwandan Platform for Dialogue, Truth, and Justice (RDTJ), **South Africa** ;
32. Rwandiske Forum in Norway (RFN), FORUM RWANDAIS DE **NORVEGE** (RFN);
33. United Freedom Fighters (UFF-INDANGAMIRWA), **France**;
34. PDR Ihumure, **Belgique**
35. Rwanda Revolution Movement (RRM), **South Africa**

---

**RBB Contact address:** [rwandabridgebuilders@gmail.com](mailto:rwandabridgebuilders@gmail.com)